



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue à la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mardi 11 juin 2002 à 9 h 30 à laquelle sont présents : monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame la conseillère Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers-ère André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins, membres, formant quorum dudit comité.

Également présents : monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

**CE-2002-747 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 MAI ET 4 JUIN 2002**

**CONSIDÉRANT QUE** copies des procès-verbaux du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 28 mai et 4 juin 2002 ont été déposés aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité adopte les procès-verbaux tels que soumis.

Adoptée.

**CE-2002-748 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NO 23 – 23 466,88 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NO 22 - 363 061,29 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NO 20 - 8 001,13 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NO 17 - 288 985,30 \$**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA n° 23 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD no 22, la liste des réquisitions no 20 ainsi que le la liste des embauches de personnel temporaire no 17, dont vous trouverez les détails ci-après :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
PA n° 23	pièces de comptes à payer	23 466,88 \$	du 27 au 31 mai 2002
PD n° 22	pièces de comptes à payer	363 061,29 \$	du 27 au 31 mai 2002
Réquisitions n° 20	pièces de comptes à payer	8 001,13 \$	du 29 mai 2002
Embauches n° 17	embauches de personnel temporaire	288 985,30 \$	du 20 au 24 mai 2002

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-749 RATIFICATION DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-20 - 1 346 088,62 \$ - PÉRIODE DU 24 AU 30 MAI 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** suite à la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des commandes numéro C-20, d'un montant total de 1 346 088,62 \$, pour la période du 24 au 31 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures établies.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-750 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-20 - 39 709,11 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur la recommandation du directeur général, ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-20 d'un montant total de 39 709,11 \$ pour la période du 24 au 30 mai 2002.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-751 SOUSSION - 2002 SI 043 - LES FERMES RENAUD (3916383 CANADA INC.) - COUPE D'HERBE DANS LES FOSSES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la compagnie «Les Fermes Renaud (3916383 Canada inc.), 256, chemin Eardley, Aylmer, Québec, J9H 5C9, pour la coupe d'herbe dans les fossés pour tout le territoire du secteur ouest "Aylmer", au prix unitaire de .0494 \$ le mètre linéaire, taxes non incluses, le tout en conformité avec leur soumission en date du 16 mai 2002 et ce, étant la seule et plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire suivant:

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02 41520 521	Entretien des fossés – entretien et réparation – infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-752 CONTRAT FIRME SYSTÈMES INFLUATEC INC. CONVERSION DU LOGICIEL DE LA GESTION DE LA PAIE ET DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau se retrouve actuellement avec quatre systèmes de paie et de ressources humaines, afin de procéder à l'émission des chèques de paie;

**CONSIDÉRANT QU'il** est primordial que pour des raisons de fonctionnalité et d'efficacité, la Ville concentre la gestion des données de la paie sur un seul système informatique et ce, dans les plus brefs délais;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à une analyse par un comité interne, le système de paie et de ressources humaines de l'ex-Ville de Hull représente le système informatique le plus approprié afin d'intégrer les employés des ex-Villes;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Système Influatec inc. a déposé une offre de conversion et d'intégration des données en plus de prévoir le développement de certaines fonctionnalités déjà existantes dans les systèmes des ex-Villes :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité octroie le contrat de conversion et d'intégration des données pour la mise en place d'un système de paie unique à la firme Systèmes Influatec inc., 25, rue Laurier, suite 460, Hull, Québec, J8X 4C8 au montant de 181 681,99 \$ taxes incluses.

Le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant-greffier, sont autorisés à signer ledit contrat.

Les fonds aux fins du contrat d'entretien seront pris à même les postes budgétaires 02-13310-555, Service des finances- entretien de logiciels et 02-16100-555 Service des ressources humaines – entretien des logiciels.

Le trésorier est autorisé à puiser les fonds au budget des années 2003 et 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
99600-419-40989	175 363,99 \$	Coûts de transition autres prof./adm.
04-13493	6 318,00 \$	TPS à recevoir ristournes

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-753**

**ENTRETIEN DES TERRAINS DE SOCCER PAR L'ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL POUR LA SAISON ESTIVALE 2002 - 25 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de soccer de Hull est responsable de l'entretien des terrains de soccer sur le territoire du secteur Hull depuis l'été 1999 et que l'expérience s'est avérée satisfaisante tant pour l'Association que pour la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association de soccer de Hull a réitéré son offre de service pour la saison estivale 2002 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de confier le mandat d'entretien des terrains de soccer du territoire du secteur Hull à l'Association de soccer de Hull en conformité avec le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties.

À cet effet, le trésorier est autorisé à émettre trois chèques au montant total de 25 000 \$ aux dates ci-dessous indiquées à l'Association de soccer de Hull, case postale 432, succursale A, Hull, Québec, J8Y 6P2.

Date	Montant
A l'acceptation de la présente résolution	15 000 \$
28 juin 2002	5 000 \$
26 juillet 2002	5 000 \$

De plus, le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier, ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit protocole.

Ce comité autorise également le Service des finances à ajouter l'Association de soccer de Hull sur ses polices d'assurance pour l'entretien des terrains de soccer pour la saison estivale 2002. Advenant que la Ville ait à défrayer une augmentation pour ses primes d'assurance, l'Association de soccer devra rembourser la Ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71113-439-40990	25 000 \$	Activités sportives autres / techniques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-754 CESSION DE TERRAIN - LOT 1 770 429 - SUCCESSION JAMES PATRICK MALONEY**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte d'acquérir de la succession James Patrick Maloney ou leurs ayants droit, pour la somme nominale de 1, 00 \$, le lot 1 770 429 au cadastre du Québec.

Il est entendu que la municipalité assume les frais et les honoraires du contrat notarié et à cet effet mandate M<sup>c</sup> Michel Blais, notaire .

Le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, le contrat notarié en résultant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-14100-412	1 000 \$	Greffe services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-755 ANNULATION DE SERVITUDE - LOT 1 610 954 - 25, RUE DRAPEAU**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte de réduire l'assiette de servitude et renonce purement et simplement aux droits de la Ville résultant de l'acte de servitude publié au bureau de la publicité des droits de Hull, sous le numéro 209677 et en regard spécifiquement du lot 1 610 954, le tout selon les clauses et modalités inscrites au projet d'acte de réduction de servitude préparé par M<sup>c</sup> Paul Gagné, notaire, sous le numéro 02G00330021 de ses dossiers.

Il est entendu que les frais et les honoraires de cet acte sont entièrement à la charge du propriétaire du 20, rue Drapeau.

Le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Gatineau, l'acte notarié en résultant.

Adoptée.

**CE-2002-756\* CESSION DE DROITS - LOT 3B-566, RANG 7, CANTON DE HULL - JEANLEPAGE ET LORRAINE BEAUSEIGLE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de céder, à Jean Lepage et Lorraine Beauseigle, pour la somme nominale de 1,00 \$, les droits

que la Ville détient en regard du lot 3B-566, du rang 7, au cadastre officiel du canton de Hull, le tout selon les clauses et conditions mentionnées au projet d'acte préparé par M<sup>r</sup> Roger Gosselin, notaire, sous le numéro RG-6171 de ses dossiers.

Il est entendu que les cessionnaires sont responsables du paiement des frais et honoraires du notaire pour cette cession.

Le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de cession de droits.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2002-757**      **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge d'intérêt public de permettre à la population de bénéficier du Programme d'adaptation de domicile (P.A.D);

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est financé totalement par la Société d'habitation du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agence de Gestion Arcand Dumoulin est tout à fait qualifiée pour la détermination des travaux d'adaptation à exécuter et la préparation de dossiers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte que la Ville agisse à titre de mandataire pour l'administration du Programme d'adaptation de domicile;

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant-greffier soient autorisés à signer l'entente avec la SHQ pour l'administration du Programme d'adaptation de domicile;

Que l'agence Gestion Arcand Dumoulin soit mandatée pour l'inspection et la préparation de dossiers pour le Programme d'adaptation de domicile.

Que les honoraires de cette agence seront établis selon le guide administratif préparé par la Société d'habitation du Québec, et la Ville paiera à cette agence le même montant qu'elle recevra de la Société d'habitation du Québec pour chaque dossier constitué. Le paiement de ces honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-69400-419 « Dépenses recouvrables de tiers – urbanisme / autres services professionnels et administratifs » alors que les montants reçus de la Société d'habitation du Québec seront imputés au 01-46980 « Revenus recouvrables de tiers – urbanisme ».

Adoptée.

**CE-2002-758**      **SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOGEMENTS ADAPTÉS POUR AÎNÉS AUTONOMES (LAAA)**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge d'intérêt public de permettre à la population de bénéficier du programme de Logements adaptés pour aînés autonomes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est financé entièrement par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) et par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

**CONSIDÉRANT QUE** l'agence de gestion Arcand Dumoulin est accréditée par la SHQ pour l'inspection des travaux et la préparation des dossiers requis en vertu du programme :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte que la Ville agisse à titre de mandataire pour l'administration du programme de Logements pour aînés autonomes;

Que le maire ou en son absence, le maire suppléant et le greffier ou en son absence, l'assistant-greffier soient autorisés à signer l'entente avec la SHQ pour l'administration du programme de Logements pour aînés autonomes;

Que l'agence Gestion Arcand Dumoulin soit mandatée pour l'inspection et la préparation de dossiers pour le programme de Logements pour aînés autonomes;

Que le directeur du Service d'urbanisme et le chef de la Division programmes et projets de développement soient désignés à titre de responsables envers la SHQ, de l'autorisation des demandes d'aide financière, de la délivrance des certificats d'admissibilité et des recommandations de paiement.

Que les honoraires de cette agence seront établis selon le guide administratif préparé par la Société d'habitation du Québec et la Ville paiera à cette agence le même montant qu'elle recevra de la Société d'habitation du Québec pour chaque dossier constitué. Le paiement de ces honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-69400-419 « Dépenses recouvrables de tiers – urbanisme / autres services professionnels et administratifs » alors que les montants reçus de la Société d'habitation du Québec seront imputés au 01-46980 « Revenus recouvrables de tiers – urbanisme ».

Adoptée.

**CE-2002-759**     **PARTICIPATION - MADAME LOUISE POIRIER ET MONSIEUR RICHARD CÔTÉ  
AU TOURNOI DE GOLF DE L'ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DU DON DE  
SANG - 14 JUIN 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Louise Poirier et monsieur Richard Côté à participer au tournoi de golf de l'Association des bénévoles du don de sang de l'Outaouais qui se tiendra au club de golf et de tennis Larrimac à Chelsea le 14 juin 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre de l'Association des bénévoles du don de sang, à l'attention de monsieur Jean-Pierre de Beaumont, 5, chemin des Pins-Blancs, Duclos, J0X 1S0 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40006	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40013	30 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-760**     **SUBVENTION DE 200 \$ À LA 17E TROUPE SCOUT DE SAINTE-MARIA-  
GORETTE DANS LE CADRE DU JAMBOREE NATIONAL 2002 - DISTRICT  
ÉLECTORAL 14**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 200 \$ à la 17<sup>e</sup> Troupe Scout de Sainte-Maria-Goretti pour leur participation au jamboree national 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre la 17<sup>e</sup> Troupe Scout de Sainte-Maria-Goretti, à l'attention de monsieur Michel Desroches, 128 rue Gabrielle-Roy, Gatineau, Québec, J8R 2Y1.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40014	200 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-761** **PARTICIPATION DU CONSEILLER ANDRÉ LEVAC AU TOURNOI DE GOLF DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS LE 30 AOÛT 2002 - 100 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL 01**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le conseiller André Levac à participer au tournoi de golf de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais le 30 août 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais, à l'attention de Mme Anne-Marie Da Costa, 178, boulevard Gréber, bureau 105, Gatineau, Québec J8T 6 Z6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40001	100 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-762** **SUBVENTION 150 \$ - 150E ANNIVERSAIRE - INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS D'OTTAWA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 150 \$ à l'Institut canadien-français d'Ottawa, dans le cadre de leur 150<sup>e</sup> anniversaire qui se tiendra le 28 octobre 2002.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Institut canadien-français d'Ottawa, à l'attention de monsieur Pierre Touchette, président, 316, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario K1N 7E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11400-972-40018	150 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

Monsieur le conseiller André Levac quitte son siège.

**CE-2002-763** **NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME JOHANNE SPENCER AU POSTE DE SECRÉTAIRE À LA SECTION PLATEAUX ET ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la nomination à l'essai, pour une période de trente jours ouvrables, de madame Johanne Spencer au poste de secrétaire à la section plateaux et équipements récréatifs du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Le salaire de madame Johanne Spencer est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit de l'ex-Ville de Buckingham.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-112 direction des loisirs, sport et vie communautaire - rémunération régulière – cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-764**     **PROMOTION DE MADAME ANNE RENÉ DE COTRET AU POSTE D'AGENT DE BÂTIMENT (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ) AU SERVICE D'URBANISME, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la promotion à l'essai pour une période de trois mois, de madame Anne René de Cotret au poste d'agent de bâtiment (technicien spécialisé) au Service d'urbanisme, centre de services d'Aylmer.

Le salaire de madame Anne René de Cotret est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit la classe 07, 6e échelon de l'ex-Ville d'Aylmer.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61210-112 permis et gestion du développement – Aylmer - rémunération régulière - cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-765**     **MUTATION À L'ESSAI DE MADAME DENISE HUPÉ AU POSTE D'AGENT DE BÂTIMENT (TECHNICIEN SPÉCIALISÉ) AU SERVICE D'URBANISME, CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM ET AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TECHNICIEN SPÉCIALISÉ (AGENT DE BÂTIMENT) AU SERVICE D'URBANISME, CENTRE DE SERVICES DE HULL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la mutation à l'essai pour une période de six mois, de madame Denise Hupé au poste d'agent de bâtiment (technicien spécialisé) au Service d'urbanisme, centre de services de Buckingham.

Le salaire de madame Denise Hupé est établi conformément à l'échelle salariale du secteur d'origine, soit le groupe 09, 7<sup>e</sup> échelon de l'ex-Ville de Hull.

La date d'entrée en fonction de l'employée sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61250-112 permis et gestion du développement – Buckingham - rémunération régulière – cols blancs.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de technicien spécialisé (agent de bâtiment) au Service d'urbanisme, centre de services de Hull.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-766** **DÉMISSION DE MADAME LUCIE PLOUFFE, CHEF DE SECTION - SANTÉ ET SÉCURITÉ AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET AUTORISATION D’AFFICHER LE POSTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la démission de madame Lucie Plouffe, chef de section – santé et sécurité au Service des ressources humaines et ce, à compter du 7 juin 2002.

Madame Lucie Plouffe était à l’emploi de la Ville de Gatineau depuis le 9 mai 1997.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Lucie Plouffe les montants qui lui sont dus.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l’occasion pour remercier madame Lucie Plouffe pour ses années de loyaux services à la Ville.

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de chef de section – santé et sécurité.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

Adoptée.

**CE02002-767\*** **AUGMENTATION SALARIALE ACCORDÉE AUX EMPLOYÉS CADRES QUI ONT CHOISI DE NE PAS ADHÉRER À LA POLITIQUE SALARIALE DE LA NOUVELLE VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la nouvelle Ville de Gatineau a adopté le 12 décembre 2001, par sa résolution CM-2001-57, une politique salariale pour les employés cadres ;

**CONSIDÉRANT QUE** les employés cadres qui ont choisi d’adhérer à ladite politique ont obtenu une majoration de l’échelle salariale de 2 % pour l’année 2002 ;

**CONSIDÉRANT** l’effort déployé de l’ensemble des cadres dans les nombreuses tâches reliées à la fusion :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, selon la recommandation de la direction générale, accepte et recommande au conseil d’accorder une augmentation salariale économique de 2 % pour l’année 2002, non intégrée à l’échelle, aux employés cadres des ex-villes de Hull, Gatineau, Aylmer, Masson-Angers et Buckingham qui n’ont pas adhéré à la politique salariale adoptée le 12 décembre 2001 (résolution CM-2001-57).

Cette augmentation sera versée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002 en un montant forfaitaire réparti selon la période de paie.

Les fonds seront pris à même les postes budgétaires des services respectifs jusqu’à concurrence des disponibilités budgétaires prévues à cet effet.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 juin 2002.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2002-768\* MODIFIER DES TITRES DE POSTES AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte et recommande au conseil de modifier les titres de postes ci-dessous :

1. coordonnateur à la rémunération pour coordonnateur – gestion de la rémunération;
2. analyste financier pour conseiller aux avantages sociaux.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme et l'annexe « A » de la politique salariale et recueil des conditions de travail en conséquence.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2002-769 AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE DE TÉLÉPHONISTE-RÉCEPTIONNISTE AU SERVICE D'URBANISME****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de téléphoniste-réceptionniste au Service d'urbanisme.

Adoptée.

**CE-2002-770 AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE D'ÉLECTRICIEN C - ÉLECTRONICIEN, SECTEUR CENTRE-EST, SERVICE GESTION DES ÉDIFICES ET ÉLECTRICITÉ, MODULE TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur Jean-François Binet à titre de contremaître, Mécanique - Électricité, Service gestion des édifices - électricité, Module travaux publics et environnement;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler ce poste vacant d'un titulaire :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste électricien C - électronicien, secteur Centre-Est, Service gestion des édifices - électricité, Module travaux publics et environnement.

Adoptée.

**CE-2002-771 AUTORISATION D'AFFICHER LE POSTE D'OPÉRATEUR III.5 - CONSOLE À L'USINE D'ÉPURATION AU SERVICE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste d'opérateur III.5 – console à l'usine d'épuration au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles est devenu vacant suite à la retraite d'un employé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'opérateur III.5 – console à l'usine d'épuration au Service du traitement des eaux et de la gestion des matières résiduelles, ainsi que tout autre poste laissé vacant suite au mouvement de personnel qu'occasionnera la dotation de ce poste.

Adoptée.

**CE-2002-772\* MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR EST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** la nomination de monsieur René Girouard à titre de contremaître, gestion de la flotte, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement et suite à la vacance de son poste de chef mécanicien – opérateur A :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la modification suivante à la structure organisationnelle du Service des opérations de terrain, Secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement.

**ABOLITION DE POSTE**

Chef mécanicien – opérateur A

**CRÉATION DE POSTE**

Mécanicien – opérateur A

De plus, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste de mécanicien – opérateur A au Service des opérations de terrain, Secteur Est, Module des travaux publics et de l'environnement et à modifier l'organigramme en conséquence.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée.

**CE-2002-773 AUTORISER LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES À AFFICHER LE POSTE D'OPÉRATEUR II AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, SECTEUR OUEST, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** suite au départ, le 15 février dernier, de monsieur Léo Renaud en raison de maladie longue durée, le poste d'opérateur II au Service des opérations de terrain, Secteur Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons maintenir le nombre d'employés à 45 en vertu de l'article 28.01 de la convention collective entre la Ville d'Aylmer et l'Union des chauffeurs de camions, hommes d'entrepôts et autres ouvriers teamsters Québec, section locale 106 (FTQ) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise le Service des ressources humaines à afficher le poste d'opérateur II, au Service des opérations de terrain, Secteur Ouest, Module des travaux publics et de l'environnement.

Adoptée.

**CE-2002-774 FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « GRAND PRIX KARTING » QUI SE TIENDRA DU 13 AU 16 JUIN 2002**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité autorise monsieur Marc Dupuis, président de FunQuest, à fermer le chemin de la Savane et la rue Bellehumeur de la façon suivante :

- ⇒ du jeudi 13 juin 2002, à 9 h, jusqu'au vendredi 14 juin 2002, à 6 h, la fermeture complète de la rue Bellehumeur, entre l'entrée sud du stationnement des Promenades de l'Outaouais et le chemin de la Savane;
- ⇒ du vendredi 14 juin 2002, à 13 h, jusqu'au dimanche 16 juin 2002, à 9 h, la fermeture partielle du chemin de la Savane, entre la rue Bellehumeur et la première entrée des Promenades de l'Outaouais (fermeture complète des deux voies, direction ouest, avec déviation à contresens sur les voies, direction est);
- ⇒ du vendredi 14 juin 2002, à 13 h, jusqu'au dimanche 16 juin 2002, à 9 h, la fermeture partielle de la rue Bellehumeur, entre l'entrée sud du stationnement des Promenades de l'Outaouais et le chemin de la Savane (fermeture complète des deux voies, direction sud, avec déviation à contresens sur les voies, direction nord).

le tout selon les conditions suivantes :

- ⇒ respecter les normes de la signalisation routière du Québec et/ou de la Ville concernant les fermetures de rues;
- ⇒ assurer un nombre suffisant de personnes en devoir avec veste rouge pour diriger et contrôler la circulation aux carrefours;
- ⇒ assurer une entente avec les Services d'incendie et de police, concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- ⇒ assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ⇒ ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- ⇒ assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- ⇒ dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service du greffe de la Ville de Gatineau, au plus tard une semaine avant l'événement, les formulaires d'assurances « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée.

Monsieur le conseiller André Levac reprend son siège

**CE-2002-775**

**SUBVENTION DE 1 000 \$ - COMITÉ DE VIE DE QUARTIER POINTE-GATINEAU-FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du comité de vie de quartier Pointe-Gatineau, à l'attention de madame Anne Boutin, trésorière, 104, rue Du Barry, Gatineau, Québec J8T 5E2, à titre de subvention pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste qui aura lieu le 24 juin 2002.

Madame Thérèse Cyr	500 \$
Monsieur Paul Morin	500 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11400-972-40011	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions
11400-972-40010	500 \$	Enveloppe discrétionnaire des élus - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2002.

Adoptée.

**CE-2002-776\* VERSER UNE SUBVENTION DE 2 500 \$ À LA FONDATION POUR LES ARTS, LES LETTRES ET LA CULTURE EN OUTAOUAIS POUR LES CULTURIADES 2002, 3E ÉDITION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ex-Ville de Gatineau versait une subvention annuelle de 2500 \$ pour la bourse de la relève à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité selon la recommandation du directeur général recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 2 500 \$ à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais, 432, boulevard Alexandre-Taché, Hull, Québec, J9A 1M7 pour la remise d'une bourse « Ville de Gatineau » dans le cadre de la 3<sup>e</sup> édition du gala « Les Culturiades ».

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	2 500 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2002

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée.

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

**CE-2002-777 SOUSSION - 2002 SP 071 - - CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE PHASE III) - FIRME : CONSORTIUM M.R. CANADA LTÉE - 10 070 000 \$ - MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** sur recommandation du directeur général, ce comité accepte la soumission de la firme "Consortium M.R. Canada Ltée", 14 243, boul. du Curé-Labelle, St-Janvier, Québec, J7J 1M2, au montant de 10 070 000 \$ incluant les taxes pour l'exécution de travaux de réaménagement, d'agrandissement et d'aménagement du site du Centre culturel de Gatineau, le tout en conformité avec leur soumission déposée en date du 7 juin 2002 et ce, étant la plus basse soumission reçue et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-13493	350 167,23 \$	TPS à recevoir ristournes
06-06910-001-40992	9 719 832,77 \$	Projet agrandissement Centre culturel de Gatineau coûts crdmho & agrandissement salle Odysée

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante:

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-06910-001		553 075,00 \$	Projet agrandissement Centre culturel de Gatineau // coûts crdmho & agrandissement salle

06-06910-005      553 075,00 \$

Odyssée

Projet agrandissement  
centre culturel de  
Gatineau // contingences

Un certificat du trésorier a été émis le 11 juin 2002.

Adoptée.

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif